

Dubé Gilberte et Fortin Eugénie. *Dictionnaire des expressions imagées = Images in words dictionary*. Montréal : Stanké, 1997. 388 (7) p.

Gaston Bernier

Volume 44, Number 1, January–March 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1032971ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1032971ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bernier, G. (1998). Review of [Dubé Gilberte et Fortin Eugénie. *Dictionnaire des expressions imagées = Images in words dictionary*. Montréal : Stanké, 1997. 388 (7) p.] *Documentation et bibliothèques*, 44(1), 45–46.
<https://doi.org/10.7202/1032971ar>

Dubé Gilberte et Fortin Eugénie. *Dictionnaire des expressions imagées = Images in words dictionary*. Montréal: Stanké, 1997. 388 (7) p.

Les passionnés des problèmes et des questions sur la langue ou, tout simplement, de langues accueilleront avec joie le présent dictionnaire français-anglais et anglais-français de proverbes, de dictons et d'expressions idiomatiques d'usage courant en Amérique du Nord. Selon la présentation, inévitablement publicitaire de la jaquette, l'ouvrage permettrait «*désormais d'exprimer en une seule image les sentiments, les impressions, les émotions, sans toutes les frustrations reliées aux détours et longues recherches généralement nécessaires pour retrouver les mots justes*».

Les auteures auraient aligné, dans l'ouvrage, 9 500 inscriptions si l'on se fie à la présentation de l'éditeur. Cependant, après quelques coups de sonde, on en viendra à un chiffre légèrement inférieur: environ 4 500 entrées dans la section français-anglais et 3 500 dans la deuxième. En tout état de cause, l'inventaire réalisé est important. Par comparaison, on se rappellera que le *Grand Robert* compte environ 80 000 articles composés de substantifs, de verbes et d'adjectifs pris isolément tandis qu'on en trouve près de 60 000 dans le *Petit Larousse illustré*. Or, ici, dans le dictionnaire Dubé-Fortin, on a affaire uniquement à des composés ou à des groupes de mots relativement stables, à des idiotismes ou à des expressions phraséologiques.

Les concepteurs du répertoire ont dépouillé systématiquement quatre dictionnaires afin de faire le recensement des expressions idiomatiques des francophones et des anglophones des États-Unis, du Canada et du Québec. Du nombre, on trouve le *Dictionnaire français-anglais...* publié par Le Robert et Collins. G. Dubé et E. Fortin ne se sont pas contentées de recenser les idiotismes. Elles ont également incorporé les expressions à des phrases afin d'en préciser le sens et l'usage. C'est déjà la technique adoptée par les dictionnaires *Robert* et le *Trésor de la langue française*, dans lesquels on

multiplie les citations littéraires depuis les années 1980.

Le *Dictionnaire des expressions imagées* contient deux types d'information fort intéressantes: l'origine ou l'extension géographiques des expressions et un aperçu de leur niveau d'utilisation. Les auteures identifient les expressions connues et employées au Québec, en France, en Belgique. L'absence de précision signifie tout uniment que les syntagmes seraient universellement connus des locuteurs francophones. Les expressions anglaises ne font pas l'objet d'un traitement similaire. On tient pour acquis, dans leur cas, qu'elles sont comprises aux quatre coins de l'anglophonie mondiale de même qu'en Amérique du Nord. Par ailleurs, Dubé et Fortin ont évalué les expressions populaires retenues (on en aurait négligé plusieurs qualifiées de «trop vulgaires» comme l'avait fait Maurice Rat pour le *Dictionnaire des locutions françaises*). Ainsi, précise-t-on, quand il y a lieu, «vulgaire», «grossier» à l'intérieur de la notice («rude» pour les équivalents anglais). Une telle appréciation est sans doute de mise, étant donné l'objectif pédagogique du répertoire. Cependant, on notera l'absence de jugement quand on a affaire à des anglicismes (utilisation du mot «contrôle» dans le sens de maîtrise, de «opportunité» pour occasion, de «prendre une marche» au lieu de faire...).

Les entrées, tant de langue française que de langue anglaise, sont classées par ordre alphabétique des mots considérés significatifs des expressions retenues. Aussi peuvent-elles apparaître au substantif («C'est un marché de dupe» est classée à «dupe») à un verbe («Qui s'y frotte s'y pique», à «frotte», mieux, à «frotter», mais pas à «pique»), à des adverbes («Tu es très paresseux mais il était vraiment soulagé» au mot «très»), à des adjectifs («C'est simple comme bonjour», à «simple»). Bref, on a, à en juger, un classement alphabétique approximatif. L'ordre à l'intérieur d'une seule séquence d'expressions tournant autour d'un même mot significatif (tiré, tirer, tirait, tire, par exemple) semble capricieux. Il est difficile d'expliquer pourquoi, si l'on s'en tient aux exemples cités, on ne trouve pas également les locutions à «marché», à «pique», à «vraiment» ou à «bonjour». Au

demeurant, les auteures sont silencieuses, ou peu s'en faut, tant dans l'avant-propos que dans l'introduction, à l'égard des règles de classement dont elles se sont inspirées. On se contente d'écrire, de façon assez énigmatique, «*L'ordre alphabétique n'est pas très rigoureux afin de faciliter la recherche*» (note de la page 18), pratique que bien des spécialistes de la documentation récuseront.

Les bibliothécaires des services aux lecteurs ou «référenciers» auraient apprécié, en plus d'un ordre alphabétique plus rigoureux, la présence de repères alphabétiques tout au long des sections française et anglaise du volume. Par conséquent, il est difficile de repérer rapidement et aisément l'expression recherchée. Pourtant, on aurait pu prendre modèle sur des usuels de même type: *Dictionnaire des locutions françaises* (Maurice Rat), *Dictionnaire des expressions idiomatiques françaises* (M. Ashraf et D. Miannay), etc. À l'absence de repères au haut des pages s'ajoute la difficulté à identifier le mot de la locution qui détermine l'emplacement de l'expression dans le répertoire. Heureusement, le mot qui impose la place de l'expression, au sein du dictionnaire, est mis en caractères italiques. D'une manière plus globale, on regrettera l'absence d'un avant-propos ou d'une introduction comme il s'en trouve dans les dictionnaires de Ashraf et Miannay (28 pages) ou de Rat (15 pages).

Une faiblesse dans la mise en page se reproduit à de multiples occasions: la locution ou l'expression phraséologique est souvent placée en fin de colonne et même en fin de page. La suite de l'article se retrouve, sans identificateur, au haut de la colonne voisine ou, pis, au haut de la page suivante. Un exemple suffira: à la page 55, la dernière expression est «On remet les compteurs à zéro!», mais son pendant anglais se trouve à la page suivante comme un orphelin ou un enfant abandonné.

En dépit des quelques faiblesses notées, le *Dictionnaire des expressions imagées* prendra avantageusement place à côté des répertoires signalés plus haut et d'autres semblables que les répertoires d'ouvrages de consultation, on ne sait pas trop pourquoi, négligent de regrouper

ou, pis, ignorent: *Dictionnaire des locutions idiomatiques françaises*, de Bruno Lafleur (2^e édition, Éditions du Renouveau pédagogique, 1991), *Dictionnaire des expressions et locutions*, de Alain Rey et Sophie Chantreau 1988), *Le Bouquet des expressions imagées*, de Claude Duneton (Seuil, 1990), *Dictionnaire du français parlé*, de Charles Bernet et Pierre Rézeau (Seuil, 1989). Il ne faudrait pas oublier les prédécesseurs: *Curiositez françoises*, d'Antoine Oudin (1640) et le *Dictionnaire comique* de Philibert-Joseph LeRoux (1718). Se rapprochant davantage de l'ouvrage analysé parce que multilingues, le *Dictionnaire français-anglais de locutions et expressions verbales* (Librairie Larousse, 1973), de Marguerite-Marie Dubois, le *Dictionary of modern colloquial French* (Boston: Routledge & Kegan Paul, 1984), de René James Hérail et Edwin A. Lovatt que les auteurs semblent ignorer comme d'ailleurs le *Dictionnaire des gallicismes les plus usités* (Paris: Payot, 1962) signé El. Pradez et publié une première fois en 1914.

Gaston Bernier

Bibliothèque de l'Assemblée nationale Québec

Hébert, Pierre. **Censure et littérature au Québec: le livre crucifié (1625-1919)**, avec la collaboration de Patrick Nicol. [Montréal]: Fides, [1997]. 290 p.

Ce qui est bien connu au Québec, c'est le rôle prépondérant, voire l'omniprésence, de l'Église dans toutes les activités au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle. Aussi bien dans la vie politique et économique que dans la vie culturelle, surtout littéraire, elle a cherché à tout infiltrer. Comme l'humidité dont le caractère invisible n'empêche pas d'en ressentir les effets, le cléricalisme a imprégné toutes les activités de la vie québécoise de cette époque.

Il fallait s'y attendre, à cause de sa possible influence, l'imprimé devait susciter une vigilance particulière de la part des autorités religieuses. Le cardinal archevêque de Québec, Mgr Taschereau, cité par l'auteur, résumait tout à fait l'attitude de l'Église: «*Un des plus grands dangers de notre siècle est la lecture des*

mauvais journaux et des mauvais livres, qui blessent la foi ou la morale». À partir de cette opinion, tout est possible. Et tout fut possible. Maurice Lemire pouvait parler, dans le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* du «*caractère rigoriste*» des fondateurs de l'Église canadienne. Il ajoutait même que ce caractère «*persista jusqu'au milieu du XX^e siècle*».

Qui ne se souvient des *nihil obstat* accordés par un juge (ecclésiastique) inconnu et de l'*imprimatur* épiscopal, qui accompagnaient l'endos de la page de titre d'un grand nombre de volumes que nous fréquentions durant les belles années de notre enfance et de notre adolescence et qui rassuraient nos âmes fragiles. Tout ecclésiastique devait soumettre, avant d'être autorisé à le publier, son projet de livre à un tel examen, qu'il s'agisse d'un ouvrage sur la culture des rutabagas ou d'un traité sur la nature ontologique de la Sainte Trinité. Et tout laïc qui osait faire une incursion dans le pré réservé de la morale ou de la vie spirituelle devait également se soumettre à la même radioscopie. Sur ce processus, planait toujours le spectre de l'*Index*, c'est-à-dire l'inscription au catalogue des livres défendus.

Il faut savoir gré au professeur Pierre Hébert, de l'Université de Sherbrooke, de rappeler comment était appliquée la *dura lex* de la censure dans ce pays. Même si, semble-t-il, la censure a toujours existé, et dans tous les pays, elle prend forcément des colorations particulières selon les régimes politiques qui prévalent et les philosophies sociales et morales qui s'y sont implantées. L'auteur appelle «censure» «*tout mode de régulation de la vie communautaire ou individuelle, cette régulation étant extérieure au sujet; ou, en d'autres mots, tout acte visant à créer un consensus non désiré*». S'appliquant à l'imprimé, cette régulation entraînait des contraintes de diffusion, des refus d'accessibilité à des textes ou à des œuvres sous peine de sanctions qui, dans le contexte socio-religieux de l'époque, risquaient de vouer le coupable à la géhenne populaire et de lui réserver le redoutable honneur de figurer dans ce catalogue qui s'appelait *Index librorum prohibitorum*.

L'auteur considère la censure ecclésiastique sous trois aspects qui constituent autant de parties de son ouvrage.

D'abord, il l'étudie dans ce qu'il appelle «L'Église souffrante: l'ère pré-censoriale», qui va de 1625 à 1840. On se souviendra que durant la période de la Nouvelle-France, aucun imprimé n'était produit dans ce pays. Il semble que peu de catholiques savaient lire et qu'un nombre encore plus restreint disposaient des moyens financiers de se procurer des livres. Au surplus, bien des témoignages, comme celui du baron de LaHontan, rappellent que les curés exerçaient un «zèle indiscret» sur la circulation des livres. La célèbre *Affaire Tartuffe* est là pour mesurer l'efficacité de cette vigilance.

Après la Conquête, le problème prend une nouvelle dimension, car avec l'arrivée dans ce pays des premières presses et avec l'impression de journaux et de volumes, la censure ecclésiastique se voit doublée de la censure civile. Des débats entre *Le Canadien* et *The Quebec Mercury* sont tranchés par des décisions gouvernementales. Des querelles entre l'évêque de Québec et un curé de Longueuil, par le truchement de publications, se terminent à coups de décisions d'autorité. De façon toute simple, les censures, tantôt civile tantôt ecclésiastique, s'appliquent dans un pays qui cherche à se construire une société.

La deuxième partie, qui va de 1840 à 1910, s'attarde sur «L'Église militante: Grandeurs et misères de la censure proscriptive». On se rappellera que cette année 1840 marque l'arrivée de Mgr Bourget à l'évêché de Montréal. Pour lutter contre l'influence néfaste des imprimés dits *dangereux* et assurer le contrôle des imprimés dits *bénéfiques*, le nouvel évêque de Montréal crée, dès la première année de son épiscopat, les *Mélanges religieux*. Par cette nouvelle publication, il veut, écrit-il, «*encourager le bien, de quelque part qu'il vienne; censurer le mal avec l'accent de la charité, dans l'espoir de le guérir*». Et peu après, en 1844, il décide de doter son diocèse de l'*Oeuvre des bons livres*. Ainsi, il est assuré que «*tout en posant pour but la défense de la foi, [il] restreint la lecture aux ouvrages qui ne respirent que la morale la plus pure*».

Ces initiatives ne règlent évidemment pas tous les problèmes. Sa définition des «mauvais livres», dont il écrit qu'ils sont une «*plaie stagnante et cruelle*», «en-